

DELIBERATION

**Date de convocation :**

Le 08 juillet 2026

Nombre de délégués :

En service : 30
Présents : 11
Votants : 12

N°05-CS150726

Objet : Délégations attribuées au Bureau**Avis : favorable à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-six,
Le mercredi quinze juillet à dix-huit heures,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Yannick SEVREE

Etaient présents :

Mrs Yannick SEVREE, Christian PALCOWSKI, Antoine BECK, Didier THEVENOT (pouvoir de Lionel RANVAL), Denis LEMEASLE, Mathieu MARQUAILLE, Olivier LANOUX, Pascal POUSSE, Jérôme HERVET, Philippe DENIAU, Dongfeng COUPEAU

Etaient excusés :

Mmes Catherine LHERITIER, Brigitte PINEAU, Mrs Gérard HERSANT, Dider MOELO, Lionel RANVAL, Damien AVRIL, Patrice JOBARD, Thierry MOREAU, Damien AVRIL, Jérôme HUARD, Gérald LECLERCQ, Bertrand LANOISELÉE

Etaient présents sans prendre part au vote :

Mme Héloïse GORNARD et M. Valentin BAHE du SMB Cisse

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Olivier LANOUX

L'assemblée s'est réunie une première fois le 07/07/2026 à 18h30, sur convocation adressée le 30/06/2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Le quorum n'ayant pas été atteint, aucun vote n'a pu avoir lieu.

Une seconde convocation a été adressée le 08/07/2026 pour une réunion fixée ce jour, Conformément à l'article L. 5211-11 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations prises lors de cette seconde séance sont valables sans condition de quorum, pour les seuls dossiers figurant déjà à l'ordre du jour de la première réunion.

Délégations attribuées au Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse,

Considérant les délégations attribuées à Monsieur Le Président et aux vice-présidents délégués, il est proposé d'attribuer les délégations suivantes au bureau du SMB Cisse :

- ✓ Après avis de la CAO, prendre toutes décisions concernant les marchés entre 90 000 € HT et 150 000 € HT lorsque ces crédits sont inscrits au budget et dans le cadre du CT (en lien avec la proposition de délégation du Président)
- ✓ Rendre des avis et préparer les décisions à présenter au conseil syndical (budget, programme d'actions...)
- ✓ Rendre des avis sur les propositions et réflexions préparées par les commissions techniques

Le président demande au conseil de se prononcer sur ces délégations :

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ensemble des délégations attribuées au Bureau mentionnées ci-dessus.

Le Président,



Yannick SEVREE



Délibération n°05CS150726

16/07/2026